|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 13 juillet 2016

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Contact:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 230**Reinhard Scholl+41 22 730 5860+41 22 730 5853reinhard.scholl@itu.int | – Aux administrations des Etats Membres de l'Union;– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Aux Associés participant aux travaux de l'UIT‑T;– Aux organisations régionales de télécommunication;– Aux organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites;– A l'Organisation des Nations Unies;– Aux institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies et à l'Agence internationale de l'énergie atomique |
|  |  | **Copie**:– Aux Présidents et Vice-Présidents de la Commission d'études de l'UIT-T/GCNT;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Objet: | **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)Yasmine Hammamet, Tunisie, 25 octobre - 3 novembre 2016** |

Madame, Monsieur,

Le Secrétaire général de l'UIT, dans les [lettres d'invitation](http://www.itu.int/en/ITU-T/wtsa16/Pages/invitation-letters.aspx) en date du 7 mars 2016, a annoncé qu'à l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Tunisie, l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT‑16) se tiendra à Yasmine Hammamet (Tunisie) du 25 octobre au 3 novembre 2016 et sera précédée du Colloque mondial sur la normalisation, qui se tiendra le 24 octobre 2016.

Le 4 novembre 2016, une réunion de responsables aura également lieu à Yasmine Hammamet avec les Présidents et Vice-Présidents nouvellement désignés des commissions d'études et groupes de l'UIT-T.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci‑après des informations concernant l'Assemblée.

# 1 Sites web

Le site web de l'AMNT est <http://itu.int/en/ITU-T/wtsa16> et le site web de l'organisme invitant de la Tunisie est <http://www.wtsa16.tn>.

# 2 Lieu

L'Assemblée aura lieu au [Centre d'expositions et de congrès de l'hôtel Medina](http://www.medina.com.tn/en/medinaevents/index.html). La séance d'ouverture aura lieu le mardi 25 octobre 2016 à 11 heures et sera précédée, à 9 h 30, d'une réunion des chefs de délégation.

# 3 Rôle et fonctions de l'Assemblée

L'ordre du jour de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications sera établi conformément au rôle et aux fonctions de l'Assemblée définis à l'article 18 de la Constitution de l'UIT et à l'article 13 de la Convention de l'UIT.

# 4 Conditions régissant l'invitation et l'admission

Les conditions régissant l'invitation et l'admission à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications sont précisées dans l'article 25 de la Convention.

# 5 Projet de structure de l'Assemblée

Pour mener à bien ses activités, l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications constituera des commissions, conformément à la Section 1 de la [Résolution 1](http://www.itu.int/pub/T-RES-T.1-2008/fr) (Rév. Dubaï, 2012). La structure provisoire des commissions présentée dans l'**Annexe 1** sera soumise, pour examen, à la réunion des chefs de délégation, avant l'ouverture de l'Assemblée.

# 6 Points à examiner pendant les séances plénières

Les points ci-après seront inscrits à l'ordre du jour des différentes séances plénières:

– approbation du programme de travail de l'AMNT-16;

– désignation du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée;

– établissement des commissions de l'AMNT-16;

– désignation des Présidents et Vice-Présidents des commissions;

– attribution des documents;

– examen des rapports, y compris des propositions soumises concernant les activités des commissions d'études;

– rapports des Commissions 2 (Commission de contrôle budgétaire), 3 (Commission sur les méthodes de travail de l'UIT-T) et 4 (Commission sur le programme de travail et l'organisation de l'UIT‑T);

– désignation des Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études de l'UIT-T, du GCNT et du [Comité de normalisation pour le vocabulaire](http://www.itu.int/en/ITU-T/committees/scv/Pages/default.aspx) (SCV) établis par l'AMNT‑16;

– rapport sur les conclusions du Colloque mondial sur la normalisation.

# 7 Contributions

7.1 Les délégations sont invitées à soumettre leurs contributions à l'AMNT‑16 quatre semaines avant l'ouverture de l'Assemblée (lundi 26 septembre 2016), sachant que, ainsi qu'en a décidé la PP-10 en vertu de sa Résolution 165, il existe un délai fixe pour la présentation des contributions de quatorze jours calendaires avant l'ouverture de l'AMNT‑16 (lundi 10 octobre 2016 à 23 h 59 heure de Genève)[[1]](#footnote-1).

7.2 Les délégations sont priées d'établir leurs contributions au moyen de l'interface pour les [propositions présentées à la Conférence (CPI)](https://www.itu.int/net4/Proposals/CPI/WTSA16) de l'UIT et de les soumettre à l'adresse: wtsa‑doc@itu.int. Bien que l'interface utilisateur de l'interface CPI soit conviviale, on trouvera un [guide d'utilisation](https://www.itu.int/en/ITU-T/wtsa16/Documents/CPI/WTSA-16_CPI-UserGuide.docx) sur la page d'accueil de l'interface CPI. Les contributions, ainsi que les autres documents, sont postés dans le [système de gestion des documents](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C/fr) (DMS) de l'UIT.

7.3 Le secrétariat de l'UIT publiera immédiatement les contributions *telles qu'elles ont été reçues* (en général le jour ouvrable suivant) sur le [site web des documents de l'AMNT-16](http://www.itu.int/en/ITU-T/wtsa16/Pages/documents.aspx). Parallèlement, le secrétariat de l'UIT vérifiera les contributions puis les téléchargera à l'adresse: <http://itu.int/md/T13-WTSA.16-C>.

7.4 La Conférence de plénipotentiaires (Busan, 2014) a décidé, à sa dix-septième séance plénière (voir l'adresse <http://itu.int/md/S14-PP-C-0175/en>) "de rendre tous les documents de travail et les documents finals de toutes les conférences et assemblées de l'Union accessibles au public à compter du début de l'année 2015, sauf dans les cas où la divulgation risque de causer à des intérêts publics ou privés légitimes, un préjudice que ne sauraient justifier les avantages de l'accessibilité". Conformément à cette décision, tous les documents soumis à l'AMNT-16 seront mis à la disposition du public, sauf indication contraire de l'entité soumettant le document au secrétariat de l'UIT.

# 8 Distribution des documents

8.1 Seront publiés comme documents préparatoires de l'AMNT-16:

a) les rapports sur les travaux de chacune des commissions d'études de l'UIT-T;

b) le rapport du Comité d'examen (RecCom);

c) le rapport sur les activités du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT);

d) les rapports du Directeur du TSB sur:

1) les activités de l'UIT-T depuis l'AMNT-12, y compris le Plan d'action de l'AMNT;

2) la structure et les effectifs du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB);

3) les dépenses de l'UIT-T pendant la période d'études 2013-2016;

4) l'estimation des besoins financiers de l'UIT-T jusqu'à l'AMNT-20;

e) les rapports sur toutes les questions jugées nécessaires dans le cadre des dispositions de la Constitution et de la Convention de l'UIT et des décisions du Conseil;

f) les Recommandations soumises par les commissions d'études de l'UIT-T et le GCNT pour approbation par l'AMNT-16.

8.2 Les documents ci‑dessus seront postés sur le site web de l'AMNT-16 dès qu'ils seront disponibles. Il existe aussi un service de notification électronique qui vous tiendra informés en temps réel de l'affichage des nouveaux documents sur le site web, accessible à l'adresse: <http://itu.int/online/mm/scripts/notify>.

8.3 L'AMNT-16 et le GSS-16 se dérouleront sans papier. Des exceptions pourront être faites, sur demande, pour les personnes handicapées (voir le paragraphe suivant).

8.4 Besoins en matière d'accessibilité: veuillez demander, dès que possible, l'assistance raisonnable dont vous pourriez avoir besoin par courrier électronique à l'adresse:
wtsa-reg@itu.int. Le secrétariat de l'UIT fera de son mieux pour répondre aux besoins, sous réserve des ressources disponibles.

8.5 Un réseau LAN hertzien vous permettra d'avoir accès à tous les documents en ligne pendant l'Assemblée. Pour disposer d'un accès électronique aux documents de l'Assemblée et pour bénéficier également du service de notification électronique, il est nécessaire de posséder un compte TIES. Prière de consulter la page <http://itu.int/ties/> pour les informations concernant l'enregistrement aux services TIES de l'UIT.

# 9 Actes de l'AMNT-16

9.1 Quelques heures après la clôture de l'AMNT-16, le jeudi 3 novembre 2016, le secrétariat de l'UIT publiera le "Projet d'Actes de l'AMNT-16", contenant la nouvelle série de Résolutions et de Vœu(x) de l'AMNT et les Recommandations UIT-T de la série A.

9.2 Les Actes de l'AMNT-16, sous forme de projet et en version finale, seront également mis en ligne gratuitement et accessibles au public dans les six langues.

# 10 Hommage aux personnes qui ont collaboré aux travaux de l'UIT-T

10.1 A l'AMNT-16, conformément à la tradition, un hommage sera rendu aux personnes qui ont collaboré aux travaux de l'UIT-T et qui sont décédées depuis l'AMNT-12. A cette même occasion, des vœux de longue et heureuse retraite seront adressés aux personnes qui ont collaboré aux travaux de l'UIT-T et qui ont pris leur retraite depuis l'AMNT-12.

10.2 Pour respecter cette tradition, je vous serais très obligé de me communiquer, avant le 30 septembre 2016, le nom, les titres et les fonctions des ressortissants de votre pays que vous souhaitez voir mentionnés dans l'un ou l'autre cas.

# 11 Colloque mondial sur la normalisation

Immédiatement avant la tenue de l'AMNT-16, l'UIT‑T organisera, le lundi 24 octobre 2016, une manifestation d'une journée consacrée au Colloque mondial sur la normalisation (GSS-16). Des précisions seront communiquées en temps voulu dans une autre Circulaire, mais je souhaiterais d'ores et déjà inviter tous les délégués à participer à cette importante manifestation organisée conformément à la Résolution 122 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires.

# 12 Hôtels et renseignements d'ordre pratique

Des renseignements concernant les hôtels sont accessibles sur le site web du pays hôte à l'adresse: <http://www.wtsa16.tn/hotels.html>. Le pays hôte assurera le transfert des délégués, à l'arrivée et au départ, entre l'aéroport international de Tunis Carthage et les hôtels de Yasmine Hammamet considérés comme "officiels" par le pays hôte, ainsi que le transfert entre ces hôtels et le Centre de conférence.

# 13 Inscription des participants à l'AMNT-16 et au GSS-16

13.1 L'inscription des participants à l'AMNT-16 se fera exclusivement en ligne sur le site web de l'AMNT-16 (<http://itu.int/en/ITU-T/wtsa-16>).

13.2 Pour faciliter le processus d'inscription et garantir la sécurité du système, votre Administration/entité doit désigner un coordonnateur qui sera chargé de la soumission de toutes les demandes d'inscription. Un nom d'utilisateur et un mot de passe sont nécessaires pour accéder au système en ligne.

13.3 Lorsque le coordonnateur n'est pas le point de contact TIES indiqué dans le Répertoire général (voir l'adresse <http://itu.int/GlobalDirectory/index.htm>), les Administrations et entités devront communiquer les coordonnées au secrétariat de l'UIT par courrier électronique (wtsa‑reg@itu.int) ou par télécopie (+41 22 730 5853).

13.4 Les coordonnées des coordonnateurs sont publiées sur la page du site web de l'AMNT-16 consacrée à la procédure d'inscription à l'Assemblée.

# 14 Formalités de visa

Veuillez noter qu'il n'est pas possible d'obtenir un visa par l'intermédiaire du secrétariat de l'UIT. Pour obtenir toutes les précisions nécessaires sur les conditions d'obtention d'un visa, les participants sont priés de consulter le site web du pays hôte à l'adresse: <http://www.wtsa16.tn/visa.html>.

# 15 Bourses

15.1 Dans les limites du budget disponible, des bourses peuvent être accordées pour l'AMNT‑16 aux délégués des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (voir la liste actualisée à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/info/Pages/resources.aspx>).

15.2 Une bourse complète ou deux bourses partielles seront accordées à chaque Etat Membre remplissant les conditions requises, en fonction des ressources financières disponibles. Une bourse complète comprend un billet d'avion aller-retour en classe économique selon le trajet le plus direct/économique depuis le pays d'origine jusqu'au lieu de la réunion ainsi qu'une indemnité journalière de subsistance destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les autres frais. Une bourse partielle comprend un billet d'avion aller-retour en classe économique selon le trajet le plus direct/économique depuis le pays d'origine jusqu'au lieu de la réunion ou une indemnité journalière de subsistance destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les autres frais. Il ne sera accordé qu'une bourse complète ou deux bourses partielles au maximum par pays, mais le nombre de délégués d'un pays n'est pas limité, étant entendu que le pays devra supporter les dépenses afférentes aux délégués supplémentaires.

15.3 Il est demandé aux participants candidats à l'obtention d'une bourse de bien vouloir retourner le formulaire de demande de bourse figurant dans l'Annexe 2, dûment rempli, au secrétariat de l'UIT au plus tard le 25 août 2016 à l'adresse: fellowships@itu.int. La demande de bourse doit être agréée par l'Administration concernée de l'Etat Membre de l'UIT. Les demandes de bourses qui arriveront après la date limite ne seront pas examinées.

Je me réjouis de vous rencontrer à Yasmine Hammamet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

ANNEXE 1

(de la Circulaire TSB 230)

Projet de structure de l'Assemblée
(Extrait de la Résolution 1 de l'AMNT)

**1.1** Pour accomplir les tâches qui lui sont assignées en vertu de l'article 18 de la Constitution de l'UIT, de l'article 13 de la Convention de l'UIT et des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) mène à bien ses activités en créant des commissions et un ou des groupes pour examiner l'organisation, le programme de travail, le contrôle budgétaire et les questions de rédaction et pour étudier des questions spécifiques, si nécessaire.

**1.2** Elle constitue une Commission de direction, présidée par le Président de l'Assemblée et composée du Vice-Président de l'Assemblée et des Présidents et Vice-Présidents des commissions et du ou des groupes créés par l'Assemblée.

**1.3** L'AMNT établit des Résolutions qui définissent les méthodes de travail et identifient les questions prioritaires. Il conviendrait de prendre en considération les éléments suivants, avant et pendant le processus d'élaboration:

a) si une Résolution en vigueur d'une Conférence de plénipotentiaires identifie une question prioritaire, il conviendrait de s'interroger sur la nécessité d'avoir une Résolution de l'AMNT portant sur le même sujet;

b) si une Résolution en vigueur identifie une question prioritaire, il conviendrait de s'interroger sur la nécessité de reprendre cette Résolution à diverses conférences ou assemblées;

c) si les seules modifications à apporter à une Résolution de l'AMNT sont des mises à jour d'ordre rédactionnel, il conviendrait de s'interroger sur la nécessité d'établir une version révisée.

**1.4** L'AMNT établit une Commission de contrôle budgétaire et une Commission de rédaction, dont les tâches et responsabilités sont définies dans les Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union (numéros 69 à 74 des Règles générales):

a)la "Commission de contrôle budgétaire" examine, entre autres, les dépenses totales estimées de l'Assemblée et estime les besoins financiers de l'UIT-T jusqu'à l'AMNT suivante, ainsi que les coûts qu'entraîne l'exécution des décisions de l'Assemblée;

b) la "Commission de rédaction" parfait la forme des textes découlant des délibérations de l'AMNT, tels que les résolutions, sans en altérer ni le sens ni la substance, et aligne les textes dans les langues officielles de l'Union.

**1.5** En plus des Commissions de direction, de contrôle budgétaire et de rédaction, les deux commissions suivantes sont constituées:

a)la "Commission des méthodes de travail de l'UIT-T", qui soumet à la plénière des propositions ou des rapports sur les méthodes de travail de l'UIT-T pour mettre en œuvre le programme de travail de ce Secteur, sur la base des rapports du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) soumis à l'Assemblée ainsi que des propositions des Etats Membres de l'UIT et des Membres du Secteur de l'UIT-T;

b)la "Commission du programme de travail et de l'organisation de l'UIT-T", qui soumet à la plénière des propositions ou des rapports sur le programme et l'organisation des travaux de l'UIT-T, conformément aux priorités et aux stratégies de ce Secteur, sur la base des rapports du GCNT soumis à l'Assemblée ainsi que des propositions des Etats Membres de l'UIT et des Membres du Secteur de l'UIT-T. Elle est plus particulièrement chargée:

i) de proposer un ensemble de commissions d'études;

ii) d'examiner les Questions dont l'étude doit être entreprise ou poursuivie;

iii) de décrire clairement le domaine général de compétence à l'intérieur duquel chaque commission d'études peut tenir à jour des Recommandations existantes et en élaborer de nouvelles, en collaboration avec d'autres groupes, selon les besoins;

iv) d'attribuer les Questions aux commissions d'études, selon qu'il convient;

v) de décider, lorsqu'une Question ou un groupe de Questions étroitement liées concerne plusieurs commission d'études, s'il convient:

– d'accepter la recommandation du GCNT;

– de confier l'étude à une seule commission d'études;

– d'adopter une autre formule;

vi) d'examiner et, le cas échéant, de modifier la liste des Recommandations placées sous la responsabilité de chaque commission d'études;

vii) de proposer, si nécessaire, la création d'autres groupes conformément aux dispositions des numéros 191A et 191B de la Convention.

**1.6** Les Présidents des commissions d'études et le Président du GCNT ainsi que les Présidents des autres groupes créés par l'AMNT doivent se tenir à disposition pour participer aux travaux de la Commission du programme de travail et de l'organisation.

**1.7** La séance plénière d'une AMNT peut créer d'autres commissions, conformément au numéro 63 des Règles générales.

**1.8** Toutes les commissions et tous les groupes visés aux § 1.2 à 1.7 ci-dessus cessent normalement d'exister à la clôture de l'AMNT, à l'exception, au besoin et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée et dans les limites budgétaires, de la Commission de rédaction. La Commission de rédaction peut donc tenir des séances après la clôture de l'Assemblée pour achever les travaux qui lui ont été confiés par l'Assemblée.

ANNEX 2
(To TSB Circular 230)

FORM 1 - Fellowship Request

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **World Telecommunication Standardization Assembly (WTSA-16)****Yasmine Hammamet, Tunisia, 25 October – 3 November** |  |
| **Please return to:** | **ITU Geneva (Switzerland)** | **E-mail: fellowships@itu.int****Tel: +41 22 730 5227****Fax: +41 22 730 5778** |
| **Request for one full fellowship or two partial fellowships to be submitted before 25 August 2016** |
|  | Participation of women is encouraged |  |
| Registration Confirmation ID No: ……………………………………………………………………………(Note: It is imperative for fellowship holders to pre-register via the online registration form at: <http://itu.int/en/ITU-T/wtsa-16>)Country**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Name of the Administration or Organization**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Mr / Ms  **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**(family name) **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** (given name)Title: **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** |
| Address**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Tel**.: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** Fax**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** E-mail: **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**PASSPORT INFORMATION**:**Date of birth**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Nationality**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** Passport number**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Date of issue**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** In (place)**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Valid until (date): **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_** |
| Please select your preference(which ITU will do its best to accommodate)1. □ One full fellowship or □ two partial fellowships (per eligible country)2. In case of two partial fellowships, choose one of the following: |
|  **□ Economy class air ticket (duty station / Yasmine Hammamet / duty station)** **□ Daily subsistence allowance intended to cover accommodation, meals & misc. expenses** |
| **Signature of fellowship candidate:** | **Date:** |
| TO VALIDATE FELLOWSHIP REQUEST, NAME, TITLE AND SIGNATURE OF CERTIFYING OFFICIAL DESIGNATING PARTICIPANT MUST BE COMPLETED BELOW WITH OFFICIAL STAMP.N.B. IT IS IMPERATIVE THAT FELLOWS BE PRESENT FROM THE FIRST DAY TO THE END OF THE MEETING. |
| **Signature:** | **Date:** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Par sa Résolution 165 (Guadalajara, 2010), intitulée "Délais de présentation des propositions et procédures d'inscription des participants aux conférences et assemblées de l'Union", la Conférence de plénipotentiaires "a décidé d'établir un délai fixe pour la présentation de toutes les contributions, exception faite des délais indiqués aux points a) et b) du *reconnaissant* ci-dessus, d'au plus tard 14 jours calendaires avant l'ouverture des conférences et assemblées de l'Union, y compris des Conférences de plénipotentiaires, afin de pouvoir assurer leur traduction dans les délais voulus et leur examen approfondi par les délégations" (soulignement ajouté). La Résolution 1 de l'AMNT-12 dispose ce qui suit:

"6.1 Les contributions devraient être soumises au plus tard un mois avant l'ouverture de l'AMNT et en tout état de cause, toutes les contributions à l'intention de l'AMNT devraient être soumises au plus tard 14 jours calendaires avant l'ouverture de l'AMNT, afin que les contributions puissent être traduites dans les délais voulus et être examinées de manière approfondie par les délégations. Le Bureau publie immédiatement toutes les contributions soumises à l'AMNT dans leur langue d'origine sur le site web de l'AMNT, avant même qu'elles aient été traduites dans les autres langues officielles de l'Union." (soulignement ajouté). [↑](#footnote-ref-1)